

Annexe 1 – Tableaux

Tableau I : Revenus des administrations publiques de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Île-Du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador de 2018 à 2022.....	2
Tableau II : Responsabilités des conseillers en éducation francophones des provinces et territoires du Canada.....	3
Tableau III : Responsabilités de conseillers municipaux au Canada atlantique.....	11
Tableau IV : Responsabilités de membres de conseils d'administration du Canada atlantique.....	13
Tableau V : Comités des conseils d'éducation francophones des provinces et territoires du Canada.....	16
Tableau VI : Comités de conseils municipaux au Canada atlantique.....	17
Tableau VII : Comités de conseils d'administration du Canada atlantique.....	18
Tableau VIII : Rémunération des conseillers d'éducation francophones au Canada.....	18
Tableau IX : Rémunération de conseillers municipaux au Canada atlantique.....	24
Tableau X : Rémunération de membres de conseils d'administration au Canada atlantique.....	27
Tableau XI : Budgets annuels des conseils d'éducation francophones des provinces et territoires du Canada.....	29
Tableau XII : Budgets annuels de conseils municipaux au Canada atlantique.....	30
Tableau XIII : Budgets annuels de conseils d'administration du Canada atlantique.....	30
Tableau XIV : Facteurs clés pour l'analyse de la charge de travail des conseillers d'éducation.....	31
Tableau XV : Échelle salariale 3	32
Tableau XVI : Échelle salariale 4	32
Tableau XVII : Échelles salariales de la ville de St. John's, NL.....	33

Tableau 1 : Revenus des administrations publiques de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador de 2018 à 2022

Province	2018	2019	2020	2021	2022
Alberta	114 009 000 000	114 406 000 000	106 252 000 000	128 800 000 000	151 071 000 000
Colombie-Britannique	123 123 000 000	127 347 000 000	123 774 000 000	149 169 000 000	163 280 000 000
Île-du-Prince-Édouard	2 937 000 000	3 057 000 000	3 144 000 000	3 673 000 000	3 940 000 000
Nouveau-Brunswick	15 356 000 000	15 568 000 000	15 661 000 000	17 754 000 000	19 140 000 000
Nouvelle-Écosse	20 469 000 000	20 362 000 000	20 412 000 000	23 094 000 000	24 922 000 000
Québec	207 175 000 000	215 107 000 000	211 123 000 000	237 117 000 000	250 239 000 000
Terre-Neuve-et-Labrador	13 075 000 000	12 931 000 000	12 354 000 000	14 576 000 000	16 062 000 000

Tableau II : Responsabilités des conseillers scolaires francophones (provinces et territoires)¹

Province/Territoire	Conseil scolaire	Responsabilités
Territoires du Nord-Ouest	Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest ²	A. Déterminer les grandes orientations, les objectifs, les priorités et les valeurs que privilégie la CSFTNO ; B. Élaborer les grandes politiques, définir les paramètres généraux et les modes de fonctionnement ; C. S'assurer que les ressources disponibles sont réparties équitablement ; D. Évaluer les résultats des opérations ; E. S'assurer du respect des lois et règlements ; F. Fixer des résultats à la direction générale et faire l'évaluation annuellement de la performance de celle-ci.
Nunavut	Commission scolaire francophone du Nunavut ³	A. Déterminer les grandes orientations, les objectifs et les priorités que privilégie la CSFN ; B. Élaborer, maintenir et appliquer les politiques qui répondent aux besoins de la CSFN ; C. S'assurer que la CSFN atteigne les résultats fixés au préalable pour les élèves qui fréquentent ses écoles ; D. S'assurer que la CSFN gère ses ressources de façon efficace ; E. S'assurer que la CSFN offre des programmes d'enseignement appropriés aux besoins actuels et à venir de l'élève dans un monde en évolution ; F. S'assurer que la CSFN promeuve la réussite scolaire des élèves et leur bien-être.
Yukon	Commission scolaire francophone du Yukon ⁴	A. Déterminer les grandes orientations, les objectifs, les priorités et les valeurs que privilégie la CSFY ; B. Élaborer, maintenir et appliquer des politiques qui répondent aux besoins de la CSFY et de ses élèves ; C. S'assurer que la CSFY met en place des programmes d'études qui incitent chaque élève à se développer à son plein potentiel et ce jusqu'en 12e année ; D. S'assurer que la CSFY gère ses ressources de façon efficace ; E. S'assurer que la CSFY offre des programmes d'enseignement, sur l'ensemble du territoire, répondant aux F. Pourvoir au besoins actuels et à venir de l'élève ; G. S'assurer que la CSFY assure l'excellence de ses programmes, ainsi que la réussite scolaire et le bien-être de ses élèves ; H. S'assurer que la CSFY, par son leadership et son rayonnement, vise l'atteinte de ses finalités en éducation.

1. Ces rôles et responsabilités ont été tirés de la Loi sur l'éducation applicable dans les provinces et territoires, comme indiqué sur les sites gouvernementaux ou les sites respectifs des conseils d'éducation, conseils scolaires ou commissions scolaires.

2. Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest. « P3.1 Engagement global en matière de gouvernance ». *Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest*, 2023, csftno.com/_files/ugd/913a5c_4199cc1e9fc14b9fad69e96680f971d4.pdf

3. Commission scolaire francophone du Nunavut. « Politiques de gouvernance ». *Commission scolaire francophone du Nunavut*, 2020, csfn.ca/wp-content/uploads/2023/03/POLITIQUES-DE-GOUVERNANCE-CSFN-2020-09-29.pdf

4. Commission scolaire francophone du Yukon. « Politiques de gouvernance ». *Commission scolaire francophone du Yukon*, 2021, commissionscolaire.csfy.ca/content/user_files/sites/2/2023/12/2023-02-10-Politiques-de-gouvernance.pdf

Colombie – Britannique	Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique ⁵	A. Élire la présidence et la vice-présidence ; B. Étudier attentivement toute la documentation qui leur est remise pour se préparer adéquatement aux discussions qui auront lieu dans le cadre des réunions du CA, afin de favoriser les échanges et d'éviter les chevauchements ; C. Assurer une présence assidue aux réunions du CA et, le cas échéant, à s'assurer d'obtenir un compte rendu des discussions et des décisions prises en leur absence afin d'éviter la reprise des discussions ; D. Participer activement aux discussions, en faisant appel à leurs connaissances et à leur expertise ; E. Participer aux comités, selon les besoins.
Alberta	Conseil scolaire du Nord-Ouest ⁶	A. Comprendre les besoins de la communauté et les interpréter au conseil d'administration afin que celui-ci puisse prendre des mesures adaptées pour bien servir la communauté ; B. Référer les questions ou les problèmes non couverts par les politiques du Conseil et les directives administratives au Conseil pour qu'une discussion et qu'une décision soit prise par le conseil C. ;Assistez aux réunions du conseil d'administration. Participer activement en contribuant aux conversations et aux décisions du conseil d'administration dans le but de trouver la meilleure solution possible quant à l'éducation dans l'autorité scolaire D. .Participer à des ateliers, à des conférences et à des congrès pertinents afin de rehausser les qualités de leadership et de service offert au Conseil ; E. Préparer un rapport à la suite d'une activité de développement ou d'une réunion (voir le gabarit à l'annexe) ; F. Lorsque des responsabilités ont été déléguées par le conseil d'administration, exercer cette autorité en respectant les limites définies, et d'une façon responsable et efficace ; G. Rester à jour avec les tendances ainsi que les problèmes provinciaux, nationaux et internationaux en éducation ; H. Participer aux événements importants du Conseil et des écoles afin d'entretenir la visibilité et la présence du Conseil dans ses communautés scolaires ; I. Assurer et défendre le maintien de la langue, de la culture et l'élargissement de l'éducation française sur l'étendue du territoire du Conseil et dans la société en général.

5. Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. « DA-303 Rôles et responsabilités du conseil d'administration et des conseillers et conseillères scolaires du CSF ». *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique*, 2017, .csf.bc.ca/wp-content/uploads/2022/07/Indemnité%CC%81-et-remboursement-des-conseiller%CC%80re-et-conseiller-P310-1.pdf

6. Conseil scolaire du Nord-Ouest. « P3 Rôle et responsabilités d'un conseiller scolaire ou d'une conseillère scolaire ». *Conseil scolaire du Nord-Ouest*, 2024, csno.ab.ca/wp-content/uploads/2024/03/POLITIQUE-3_Rôle-des-conseillers-scolaires_mars-2024.pdf.

	Conseil scolaire Centre-Nord ⁷	A. Assurer des services d'éducation appropriés pour les enfants des parents ayant droit à l'éducation en langue française et catholique du CSCN, et ce, dans le respect et la défense des droits constitutionnels religieux et linguistiques ; B. Promouvoir la réussite et le bien-être des élèves ; C. Veiller à la gestion efficace des ressources du CSCN ; D. Offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves ; E. Favoriser le travail d'équipe de celui-ci en priorisant la participation aux réunions du Conseil élu et de ses comités en présentiel ; F. Élaborer, maintenir et appliquer des politiques et des structures organisationnelles en vue d'assumer ses obligations en matière de gouvernance ; G. Assurer la cohérence entre toutes les écoles du CSCN lors de la prise de décisions, tout en considérant la nature unique d'un conseil composé ; H. Surveiller et évaluer l'efficacité des politiques élaborées par le Conseil élu en vue de la réalisation de ses objectifs ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre ; I. Obtenir des résultats appropriés décrits dans les politiques relatives à la « Raison d'être et Fins en éducation » et les politiques relatives aux « Contraintes opérationnelles à la direction générale » ; J. Représenter les électeurs du CSCN et se tenir responsable envers eux en s'engageant à agir dans l'intérêt supérieur des élèves ; K. Élaborer le plan d'éducation comme cela est précisé dans les directives du ministère de l'Éducation ; L. Examiner annuellement les résultats obtenus en relation avec le cadre de planification pluriannuelle avec la direction générale ; M. Surveiller et évaluer le rendement de la direction générale à l'égard de : a. L'exercice des fonctions que lui attribuent la Loi sur l'éducation, les politiques ou lignes directrices établies en vertu de celle-ci ou les règlements, y compris les fonctions prévues à la mise en œuvre de la planification stratégique du Conseil élu. b. L'exercice des autres fonctions que lui attribue le Conseil élu conformément à ses politiques.
--	--	---

⁷Conseil scolaire Centre-Nord. « Pl.1 Engagement en matière de gouvernance ». Conseil scolaire Centre-Nord, 2024, centrenord.ab.ca/fichiers/cscn/Conseil/Politiques/2021_-_FINALES/1.1_Engagement_de_gouvernance_2021_09_22_f.pdf.

	Conseil scolaire FrancoSud ⁸	A. Mettre de l'avant et défendre les enjeux et les préoccupations des communautés, préalablement aux décisions du Conseil ; B. Comprendre les besoins de la communauté et les communiquer clairement au Conseil afin que celui-ci puisse prendre des mesures adaptées pour bien servir la communauté ; C. Assurer la liaison avec les conseils d'école désignés ; D. Adresser les questions administratives à la direction générale ; E. Informer en temps opportun la présidence du Conseil ainsi que la direction générale de toutes les questions et des commentaires qui lui sont adressés et qui pourraient affecter le FrancoSud ; F. Assister la direction générale en lui offrant des conseils et des recommandations basés sur le jugement du conseiller, son expérience ainsi que sa familiarité avec la communauté ; G. Soumettre au Conseil les questions ou les points non couverts par les politiques du Conseil et les directives administratives, pour discussion, afin qu'une décision soit prise par le Conseil ; H. Assister aux réunions du Conseil, participer activement en contribuant aux conversations et aux décisions du Conseil, dans le but de trouver la meilleure solution possible pour l'éducation offerte par le FrancoSud ; I. Appuyer les décisions du Conseil et s'abstenir de faire des remarques qui pourraient donner l'impression que ces remarques reflètent l'opinion du Conseil alors que ce n'est pas le cas ; J. Lorsque des responsabilités ont été déléguées par le Conseil, exercer cette autorité en respectant les limites définies, et d'une façon responsable, efficace et professionnelle ; K. Participer aux sessions de développement du Conseil et des conseillers afin que la qualité du leadership et des services du FrancoSud soit toujours améliorée ; L. Se tenir à jour au sujet des tendances ainsi que des questions provinciales, nationales et internationales touchant l'éducation et, plus particulièrement, l'éducation francophone ; M. Partager avec ses collègues le matériel et les idées recueillies lors d'une activité de développement ou d'une réunion, dans les plus brefs délais ; N. Participer aux événements du FrancoSud et des écoles lorsque possible.
	Conseil scolaire Centre-Est ⁹	A. S'assurer que tous les enfants de la communauté reçoivent une éducation de qualité ; B. Communiquer, informer et encourager l'implication des parents, du personnel et de la communauté dans les décisions et les activités du conseil scolaire ; C. Préparer un budget annuel permettant de réaliser les priorités du conseil ; D. Établir des objectifs et des priorités qui permettent d'atteindre les normes d'éducation établies par la province et de répondre aux besoins des élèves, en plus de refléter les souhaits exprimés par la communauté ; E. Élaborer et mettre en application des politiques sur les normes et les attentes concernant les actions de l'administration, des enseignants et des élèves ; F. Faire pression sur les gouvernements municipaux et la province afin de faire avancer les dossiers prioritaires liés à l'éducation ; G. Trancher les appels interjetés portant sur des décisions ou des politiques du conseil scolaire ; H. Embaucher et évaluer le directeur général.

8. Conseil scolaire FrancoSud. « Manuel des politiques du Conseil ». *Conseil scolaire FrancoSud*, 2023, francosud.ca/wp-content/uploads/2023/10/Manuel_politiques_231017.pdf.

9. Conseil scolaire Centre-Est. « P1.2 Rôle des conseillers ». *Conseil scolaire Centre-Est*, 2021, centreest.ca/accueil/wp-content/uploads/2021/02/politique_12.pdf.

Saskatchewan	Conseil des écoles fransaskoises ¹⁰	A. Établir des politiques qui reflètent les principes de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et les valeurs de la communauté scolaire francophone ; B. Être engagé dans sa formation afin d'assurer le succès de la gouvernance par politiques ; C. Être imputable auprès des électeurs et aux obligations de l'article 23, en maintenant une consultation communautaire saine, efficace et respectueuse des rôles de chacun et est régi par la Loi de 1995 sur l'éducation ; D. Établir et entretenir de bonnes relations avec tous les intervenants afin d'assurer la livraison d'un service d'éducation de qualité ; E. Établir des processus qui définissent clairement l'autorité, les responsabilités de la direction générale et en fait une révision ainsi qu'une évaluation annuelle ; F. Établir les règles qui définissent la permission d'admission.
Manitoba	Division scolaire franco-manitobaine ¹¹	A. Gérer la division scolaire dans son ensemble selon le mandat que leur a confié la Loi sur les écoles publiques et en consultation avec les comités scolaires ; B. Établir des politiques de gouvernance afin d'assurer le bon fonctionnement de la division scolaire ; C. Décider des grandes orientations stratégiques qui mèneront l'élève vers sa réussite et son épanouissement ; D. S'assurer que ses administrateurs veillent quotidiennement à une bonne gestion de la division scolaire et de ses écoles ; E. Adopter le budget annuel ; F. Préparer le plan quinquennal en immobilisation.
Nouveau – Brunswick	Conseil d'éducation du District scolaire francophone du Nord-Ouest ¹²	A. Élaborer des politiques et des procédures qui reflètent les politiques et les procédures provinciales sur les questions relevant de l'autorité conférée au conseil d'éducation de district, ou au directeur général du district scolaire ; B. Approuver le plan éducatif du district et surveiller son exécution ; C. Approuver et surveiller le plan de dépenses du district ; D. Maintenir la communication avec les CPAE ; E. Élaborer les politiques et procédures du district, établir une procédure d'appel ; F. Déterminer les priorités des projets de dépenses en capital ; G. Recommander la fermeture d'une école ; H. Réviser et approuver le rapport de rendement du district ; I. Superviser les fonds de fiducie, approuver les plans d'amélioration de l'école et les rapports de rendement ; J. Embaucher la direction générale et évaluer son rendement.

10. Conseil des écoles fransaskoises. « Manuel des politiques du conseil scolaire francophone ». *Conseil des écoles fransaskoises*, 2024, ecolefrancophone.com/images/2024/24_03_22_politiques_csf_2024.pdf.

11. Division scolaire franco-manitobaine. « Commission scolaire ». *Division scolaire franco-manitobaine*, dsfm.mb.ca/A_propos_DSFM/commission_scolaire.

12. Gouvernance de l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick, *Manuel des membres de conseil d'éducation de district (CED)* Volume 1, Province du Nouveau-Brunswick https://fnscf.ca/wp-content/uploads/2023/06/NB_Gouvernance_de_leducation-francophone_web.pdf

	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est ¹³	A. Élaborer des politiques et des procédures qui reflètent les politiques et les procédures provinciales sur les questions relevant de l'autorité conférée au conseil d'éducation de district, ou au directeur général du district scolaire ; B. Approuver le plan éducatif du district et surveiller son exécution ; C. Approuver et surveiller le plan de dépenses du district ; D. Maintenir la communication avec les CPAE ; E. Élaborer les politiques et procédures du district, établir une procédure d'appel ; F. Déterminer les priorités des projets de dépenses en capital ; G. Recommander la fermeture d'une école ; H. Réviser et approuver le rapport de rendement du district ; I. Superviser les fonds de fiducie, approuver les plans d'amélioration de l'école et les rapports de rendement ; J. Embaucher la direction générale et évaluer son rendement.
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud ¹⁴	A. Élaborer des politiques et des procédures qui reflètent les politiques et les procédures provinciales sur les questions relevant de l'autorité conférée au conseil d'éducation de district, ou au directeur général du district scolaire ; B. Approuver le plan éducatif du district et surveiller son exécution ; C. Approuver et surveiller le plan de dépenses du district ; D. Maintenir la communication avec les CPAE ; E. Élaborer les politiques et procédures du district, établir une procédure d'appel ; F. Déterminer les priorités des projets de dépenses en capital ; G. Recommander la fermeture d'une école ; H. Réviser et approuver le rapport de rendement du district ; I. Superviser les fonds de fiducie, approuver les plans d'amélioration de l'école et les rapports de rendement ; J. Embaucher la direction générale et évaluer son rendement.
Québec	Commission scolaire Central Québec	<i>Données non disponibles</i>
Terre-Neuve-et - Labrador	Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	A. Se rallier aux valeurs, au code d'éthique, aux comportements et aux buts et aux décisions du Conseil scolaire ; B. Se renseigner au sujet des événements importants touchant le fonctionnement du Conseil scolaire ; C. Participer aux discussions des points à l'ordre du jour des réunions du Conseil scolaire à moins qu'il y ait conflit d'intérêt ou intérêt pécuniaire (article 68 de la Loi 1997 sur les écoles) ; D. Assister aux réunions du Conseil scolaire ; E. Se responsabiliser avec les autres membres du Conseil scolaire afin d'assurer que des locaux et des ressources adéquats soient disponibles pour le bon fonctionnement des écoles ; F. Appuyer et encourager la direction générale de l'éducation dans l'accomplissement de ses tâches et s'assurer qu'elle puisse accomplir ses tâches de façon professionnelle ; G. Promouvoir les activités et les buts de l'école auprès de la communauté.

13. Gouvernance de l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick, *Manuel des membres de conseil d'éducation de district (CÉD)* Volume 1, Province du Nouveau-Brunswick https://fncsf.ca/wp-content/uploads/2023/06/NB_Gouvernance_de_leducation-francophone_web.pdf

14. Gouvernance de l'éducation francophone au Nouveau-Brunswick, *Manuel des membres de conseil d'éducation de district (CÉD)* Volume 1, Province du Nouveau-Brunswick https://fncsf.ca/wp-content/uploads/2023/06/NB_Gouvernance_de_leducation-francophone_web.pdf

Nouvelle-Écosse	Conseil scolaire acadien provincial ¹⁵	A. Participer activement aux délibérations ; B. Représenter la communauté acadienne et francophone en amenant les perspectives de la région d'où il provient, tout en décidant en fonction des intérêts de toute la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse ; C. Appuyer la présidence dans son rôle de diriger les travaux ; D. Participer aux comités administratifs sur invitation de la direction générale.
Île-du-Prince - Édouard	Commission scolaire de langue française	A. Assurer le lien entre l'organisme et ceux qu'il représente ; B. Rédiger des politiques de gouverne qui, aux échelons les plus larges, portent sur chaque catégorie de décision organisationnelle ; C. Évaluer le rendement de la direction générale.
Ontario	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est ¹⁶	A. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être ; B. Promouvoir un climat scolaire positif qui soit inclusif et où tous les élèves se sentent acceptés, sans égard à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, à la croyance, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'état familial ou au handicap ; C. Promouvoir la prévention de l'intimidation ; D. Veiller à la gestion efficace des ressources du conseil ; E. Offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves ; F. Élaborer et maintenir des politiques et des structures organisationnelles qui répondent aux objectifs suivants : a. promouvoir les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c), b. encourager les élèves à poursuivre leurs objectifs en matière d'éducation ; G. Surveiller et évaluer l'efficacité des politiques élaborées par le conseil en application de l'alinéa d) du point de vue de la réalisation de ses objectifs ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques ; H. Élaborer un plan pluriannuel visant à atteindre les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c) ; I. Examiner annuellement le plan visé à l'alinéa f) avec le directeur de l'éducation du conseil ou avec l'agent de supervision qui en exerce les fonctions ; J. Surveiller et évaluer le rendement du directeur de l'éducation du conseil, ou de l'agent de supervision qui en exerce les fonctions, à l'égard de ce qui suit : a. l'exercice des fonctions que lui attribuent la présente loi, les politiques ou lignes directrices établies en vertu de celle-ci ou les règlements, y compris les fonctions prévues par le plan visé à l'alinéa f), b. l'exercice des autres fonctions que lui attribue le conseil.

15. Conseil scolaire acadien provincial. « P213 Rôle des conseillers et conseillères ». *Conseil scolaire acadien provincial*, 2021, csap.ca/images/core/pdf/213_Ro%CC%82le_conseillers.pdf.

16. *Loi sur l'éducation*, RSON 1990, ch E.2.

	Conseil scolaire catholique Providence ¹⁷	A. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être ; B. Promouvoir un climat scolaire positif qui soit inclusif et où tous les élèves se sentent acceptés, sans égard à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, à la croyance, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'état familial ou au handicap ; C. Promouvoir la prévention de l'intimidation ; D. Veiller à la gestion efficace des ressources du conseil ; E. Offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves ; F. Élaborer et maintenir des politiques et des structures organisationnelles qui répondent aux objectifs suivants : • promouvoir les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c), • encourager les élèves à poursuivre leurs objectifs en matière d'éducation ; G. Surveiller et évaluer l'efficacité des politiques élaborées par le conseil en application de l'alinéa d) du point de vue de la réalisation de ses objectifs ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques ; H. Élaborer un plan pluriannuel visant à atteindre les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c) ; I. Examiner annuellement le plan visé à l'alinéa f) avec le directeur de l'éducation du conseil ou avec l'agent de supervision qui en exerce les fonctions ; J. Surveiller et évaluer le rendement du directeur de l'éducation du conseil, ou de l'agent de supervision qui en exerce les fonctions, à l'égard de ce qui suit : • l'exercice des fonctions que lui attribuent la présente loi, les politiques ou lignes directrices établies en vertu de celle-ci ou les règlements, y compris les fonctions prévues par le plan visé à l'alinéa f), • l'exercice des autres fonctions que lui attribue le conseil.
	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario ¹⁸	A. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être ; B. Promouvoir un climat scolaire positif qui soit inclusif et où tous les élèves se sentent acceptés, sans égard à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, à la croyance, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'état familial ou au handicap ; C. Promouvoir la prévention de l'intimidation ; D. Veiller à la gestion efficace des ressources du conseil ; E. Offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves ; F. Élaborer et maintenir des politiques et des structures organisationnelles qui répondent aux objectifs suivants : • promouvoir les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c), • encourager les élèves à poursuivre leurs objectifs en matière d'éducation ; G. Surveiller et évaluer l'efficacité des politiques élaborées par le conseil en application de l'alinéa d) du point de vue de la réalisation de ses objectifs ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques ; H. Élaborer un plan pluriannuel visant à atteindre les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c) ; I. Examiner annuellement le plan visé à l'alinéa f) avec le directeur de l'éducation du conseil ou avec l'agent de supervision qui en exerce les fonctions ; J. Surveiller et évaluer le rendement du directeur de l'éducation du conseil, ou de l'agent de supervision qui en exerce les fonctions, à l'égard de ce qui suit : • l'exercice des fonctions que lui attribuent la présente loi, les politiques ou lignes directrices établies en vertu de celle-ci ou les règlements, y compris les fonctions prévues par le plan visé à l'alinéa f), • l'exercice des autres fonctions que lui attribue le conseil.

17. Loi sur l'éducation, RSON 1990, ch E.2.

18. Loi sur l'éducation, RSON 1990, ch E.2.

	Conseil scolaire Viamonde ¹⁹	A. Promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être ; B. Promouvoir un climat scolaire positif qui soit inclusif et où tous les élèves se sentent acceptés, sans égard à la race, à l'ascendance, au lieu d'origine, à la couleur, à l'origine ethnique, à la citoyenneté, à la croyance, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle, à l'expression de l'identité sexuelle, à l'âge, à l'état matrimonial, à l'état familial ou au handicap ; C. Promouvoir la prévention de l'intimidation ; D. Veiller à la gestion efficace des ressources du conseil ; E. Offrir des programmes d'enseignement efficaces et appropriés à ses élèves ; F. Élaborer et maintenir des politiques et des structures organisationnelles qui répondent aux objectifs suivants : • promouvoir les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c), • encourager les élèves à poursuivre leurs objectifs en matière d'éducation ; G. Surveiller et évaluer l'efficacité des politiques élaborées par le conseil en application de l'alinéa d) du point de vue de la réalisation de ses objectifs ainsi que l'efficacité de la mise en œuvre de ces politiques ; H. Élaborer un plan pluriannuel visant à atteindre les objectifs mentionnés aux alinéas a) à c) ; I. Examiner annuellement le plan visé à l'alinéa f) avec le directeur de l'éducation du conseil ou avec l'agent de supervision qui en exerce les fonctions ; J. Surveiller et évaluer le rendement du directeur de l'éducation du conseil, ou de l'agent de supervision qui en exerce les fonctions, à l'égard de ce qui suit : • l'exercice des fonctions que lui attribuent la présente loi, les politiques ou lignes directrices établies en vertu de celle-ci ou les règlements, y compris les fonctions prévues par le plan visé à l'alinéa f), • l'exercice des autres fonctions que lui attribue le conseil.
--	--	---

Tableau III : Responsabilités de conseillers municipaux au Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Responsabilités
Terre-Neuve-et - Labrador	Ville de St. John's	A. Ne pas ignorer délibérément ou systématiquement l'opinion publique, ou au contraire la suivre aveuglément ; B. Comprendre les opérations financières de la municipalité, s'assurer que des rapports réguliers sur les recettes et les dépenses sont établis et que les recettes sont égales ou supérieures aux dépenses ; C. Assurer le lien entre les citoyens et le conseil, en transmettant les points de vue des citoyens au conseil et en fournissant des informations sur le conseil aux citoyens ; D. Maintenir et encourager les relations provinciales-municipales, en reconnaissant que les ministères provinciaux doivent faire respecter les normes et les procédures applicables à toutes les municipalités ; E. Comprendre la législation en vigueur et veiller à ce que les diverses lois qui régissent les activités municipales soient respectées.

19. Loi sur l'éducation, RSON 1990, ch E.2.

Nouvelle-Écosse	Municipalité régionale du Cap-Breton	A. Définir la direction stratégique pour la communauté et superviser l'organisation collectivement ; B. Participer à la création et à la gestion du budget ; C. Débattre et adopter des règlements régissant les activités des citoyens et des entreprises ; D. Articuler et défendre les valeurs fondamentales de la municipalité. E. Assister, participer et voter lors des réunions et des comités du conseil ; F. Voter lors des réunions ; G. Examiner les dossiers préparatoires aux réunions pour être informé de l'ordre du jour et des questions ; H. Rester informé des préoccupations de la communauté et communiquer régulièrement avec les électeurs ; I. Représenter l'ensemble de la municipalité, participer aux débats et soutenir les décisions du conseil une fois prises ; J. Considérer les problèmes régionaux et collaborer avec d'autres conseils pour des solutions innovantes et des partenariats.
Nouveau-Brunswick	Ville de Moncton	A. Élaborer et évaluer les politiques et les arrêtés ; B. Assister aux réunions du conseil et des comités ; C. Échanger de l'information, débattre de questions, établir un consensus et prendre des décisions lors des réunions ; D. Élaborer des politiques et établir l'orientation stratégique en participant aux débats, aux rétroactions et les suggestions sur les programmes, les arrêtés et les politiques, et la prise de décisions par un vote aux réunions du conseil ; E. Établir le budget et le taux d'impôt subséquent ; F. Déterminer l'attribution des fonds ; G. Évaluer les besoins afin de déterminer le niveau de services qu'ils souhaitent offrir aux résidents et aux entreprises de la collectivité ; H. Assumer d'autres fonctions, au besoin.
Nouveau-Brunswick	Ville de Fredericton	A. Créer une communauté inclusive qui offre une abondance d'expériences récréatives et culturelles diverses ; B. Veiller à ce que nos programmes et services externes répondent aux besoins de la communauté ; C. Promouvoir un mode de vie actif grâce à un réseau de transport respectueux de l'environnement et axé sur les services ; D. Assurer la protection de l'environnement en renouvelant les infrastructures de manière réfléchie ; E. Établir des partenariats de confiance avec toutes les parties prenantes pour créer une région forte ; F. Fournir des services internes financièrement efficaces, axés sur la satisfaction des besoins de notre communauté ; G. Veiller à ce que la responsabilité financière soit au cœur de toutes les décisions et que toutes les ressources soient utilisées efficacement ; H. Veiller à ce que la planification financière à long terme et les politiques connexes soient maintenues pour soutenir et développer notre infrastructure ; I. Construire la communauté en améliorant nos quartiers existants et en encourageant une croissance responsable et respectueuse du patrimoine, en mettant l'accent sur le logement abordable ; J. Continuer à assurer la sécurité de la communauté par des services de police compatissants, des mesures d'atténuation des incendies et des mesures d'urgence communicatives.

Nouveau-Brunswick	Ville de Saint John	A. Se concentrer sur le rôle de gouvernance, faire preuve de leadership pour la communauté, d'une manière ouverte, responsable, et transparente, en établissant une direction stratégique et en exerçant un rôle de surveillance du gouvernement local ; B. Respecter le rôle du personnel qui est de veiller à l'administration du gouvernement local, d'offrir des conseils et des analyses, et des recommandations qui reflètent leur expertise professionnelle, de mettre en œuvre les décisions du conseil et de s'acquitter de leurs responsabilités comme l'exige la Loi sur la gouvernance locale, et toute autre législation fédérale ou provinciale, règlement ou arrêté du gouvernement local ; C. Respecter le rôle du conseil et des comités du conseil en reconnaissant que, dans son ensemble, le conseil est l'organe décisionnel du gouvernement local ; et D. exercer l'autorité d'approuver le budget et des énoncés de politique, incluant les structures et les procédures associées aux comités. Seul le conseil peut déléguer l'autorité d'agir en son nom, y compris par le biais d'un comité.
-------------------	---------------------	--

Tableau IV : Responsabilités de membres de conseils d'administration du Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Responsabilités
Nouvelle-Écosse	Workers Compensation Board of Nova Scotia	A. Représenter les points de vue des parties prenantes tout en tenant compte des intérêts du WCB et du système dans son ensemble ; B. Engager les parties prenantes dans des discussions sur les questions clés auxquelles sont confrontés la WCB et le système plus large de sécurité et d'assurance sur le lieu de travail.
Nouveau-Brunswick	Cannabis NB	<i>Données non disponibles</i>

Nouveau-Brunswick	Loto Atlantique	A. Examiner et approuver les plans stratégiques et opérationnels de Loto Atlantique au moins une fois par année ; B. Approuver les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements de Loto Atlantique ; C. Surveiller les résultats du rendement de la Société, y compris la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel par la direction ; D. Superviser (avec l'aide du Comité de vérification et des risques) la gestion de la qualité et de l'intégrité des systèmes de comptabilité et d'information financière, des contrôles internes et de la gestion des systèmes d'information de Loto Atlantique ; E. Passer en revue les recommandations du Comité de vérification et des risques concernant la nomination du vérificateur indépendant annuel de Loto Atlantique et soumettre la recommandation à l'approbation des actionnaires. Ressources humaines ; F. Superviser (avec l'aide du Comité du personnel et de la culture) l'approche de Loto Atlantique en matière de gestion des ressources humaines, notamment les politiques de rémunération et les plans de relève généraux de Loto Atlantique ; G. Approuver la rémunération du président-directeur général ; H. Examiner les régimes de rémunération de l'équipe de direction pour veiller à ce que Loto Atlantique puisse attirer et maintenir en poste des gens qualifiés ; I. S'assurer que la direction dispose d'un processus en place pour cerner et évaluer les principaux risques pour les activités opérationnelles et veiller à ce que des systèmes, des tactiques et des plans appropriés soient mis en œuvre pour gérer efficacement ces risques ; J. Sélectionner et nommer le président-directeur général, évaluer régulièrement son rendement et mettre à jour des livrables particuliers en matière de rendement ; K. Le conseil d'administration doit évaluer le rendement de son président ; L. Surveiller et superviser (avec l'aide du Comité de gouvernance et des relations avec les intervenants) l'efficacité des pratiques de gouvernance et des normes éthiques de Loto Atlantique, y compris : • élaborer un manuel sur la gouvernance d'entreprise ; • élaborer des pratiques et des normes éthiques d'entreprise, notamment un code de conduite, une politique antifraude, une politique et des processus liés aux conflits d'intérêts pour permettre aux membres du personnel de porter à la connaissance des échelons supérieurs des préoccupations et des questions d'ordre éthique ; M. Veiller à ce que les pratiques de responsabilité sociale en place soient efficaces et soutiennent la stratégie et les objectifs globaux de Loto Atlantique ; N. S'assurer qu'un processus est en place pour évaluer annuellement l'efficacité du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration, des présidents du conseil d'administration et des comités et de chaque administrateur et examiner les questions de rendement ; O. S'assurer que des possibilités de formation officielle et non officielle liées aux compétences du conseil d'administration sont offertes à chaque administrateur, au besoin ; P. S'assurer que Loto Atlantique a un plan ou une politique en place qui permet à la direction et au conseil d'administration de communiquer efficacement avec le gouvernement, les intervenants et le public en général ; Q. S'assurer que le rendement financier de la Société est présenté adéquatement et sans tarder au gouvernement et au public ; R. Rendre compte aux actionnaires du rendement de la Société pour l'exercice précédent.
-------------------	-----------------	---

Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Vitalité	A. Superviser l'élaboration et l'application des plans stratégiques, opérationnels et financiers, y compris les objectifs annuels ; B. Déterminer, gérer et surveiller les possibilités et les risques pour la régie régionale de la santé et s'assurer de la mise en œuvre adéquate de systèmes pour gérer ces risques ; C. Approuver, modifier et surveiller la conformité avec l'ensemble des politiques importantes régissant les activités de la régie régionale de la santé ; D. Évaluer régulièrement les progrès en matière d'atteinte des objectifs énoncés dans les plans stratégiques ; E. Approuver les rapports financiers et les décisions financières majeures ; F. S'assurer que les résultats financiers sont déclarés de façon juste et en conformité avec les principes comptables généralement reconnus ; G. S'assurer que le rendement financier de la régie régionale de la santé est communiqué de façon adéquate au gouvernement, ponctuellement et régulièrement ; H. S'assurer que le Conseil entretient des communications ouvertes et claires avec le personnel et les membres du personnel médical, de façon conforme aux règlements administratifs, afin d'offrir aux patients les meilleurs soins et services possibles ; I. S'assurer que la régie régionale de la santé communique efficacement avec le gouvernement, les intervenants et le grand public et offre à ces intervenants des moyens efficaces de soumettre des commentaires et de communiquer avec l'équipe de leadership et le Conseil.
Nouveau-Brunswick	Travail sécuritaire NB	A. Pour gérer Travail sécuritaire NB avec efficacité, le conseil d'administration examine constamment ses risques, son orientation stratégique et ses réponses en matière de politiques ; B. Le conseil d'administration est en définitive responsable des politiques et de l'orientation de Travail sécuritaire NB. Dans cette optique, le conseil approuve les politiques qui représentent son interprétation de la législation et de la réglementation ; C. Le membre du conseil tient compte des besoins des intervenants et offre une direction dans les secteurs suivants selon les paramètres législatifs suivants : a. la structure et les activités du conseil ; b. la planification stratégique ; c. l'évaluation des risques ; d. les politiques et la législation ; e. les placements et les finances ; f. les ressources humaines ; g. l'évaluation ; h. la reddition de comptes.
Nouveau-Brunswick	Opportunités NB	A. Conformément à la Loi, le conseil d'administration assume un rôle de surveillance en s'assurant que toutes les décisions et mesures prises sont généralement fondées sur des pratiques commerciales saines ; B. Les administrateurs sont chargés d'examiner et d'approuver : a. les stratégies, les plans et les objectifs financiers organisationnels ; b. de perfectionner, de surveiller, de conseiller et de superviser la DG ; c. d'évaluer le rendement et les résultats de la société et d'exercer son devoir de diligence ; d. de préserver les actifs d'ONB.

Tableau V : Comités des conseils scolaires francophones des provinces et territoires du Canada

Province/Territoire	Conseil scolaire	Nombre de comités permanents par conseil scolaire	Nombre de comités ad hoc par conseil scolaire	Participation obligatoire au.x comité.s pour chaque conseiller
Territoires du Nord-Ouest	Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest	3	2 (plus au besoin)	<i>Données non disponibles</i>
Nunavut	Commission scolaire francophone du Nunavut	0	Au besoin	Ne s'applique pas
Colombie -Britannique	Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique	6	5	Obligation d'avoir 2 conseillers par comité
Alberta	Conseil scolaire du Nord-Ouest	4	Au besoin	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 2 comités chacun
	Conseil scolaire Centre-Nord	4	Au besoin	<i>Données non disponibles</i>
	Conseil scolaire FrancoSud	5	Au besoin	<i>Données non disponibles</i>
	Conseil scolaire Centre-Est	4	Au besoin	<i>Données non disponibles</i>
Saskatchewan	Conseil des écoles fransaskoises	4	3	La présidence doit faire partie de tous les comités
Manitoba	Division scolaire franco-manitobaine	4	1	La présidence doit faire partie de tous les comités
Nouveau -Brunswick	Conseil d'éducation du District scolaire francophone du Nord-Ouest	3	3	<i>Données non disponibles</i>
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est	7	4	<i>Données non disponibles</i>
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud	3	3	<i>Données non disponibles</i>
Québec	Commission scolaire Central Québec	4	4	<i>Données non disponibles</i>
Terre-Neuve-et -Labrador	Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	4	Au besoin	Présidence est ex officio, mais ne préside pas
Nouvelle-Écosse	Conseil scolaire acadien provincial	5	5	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 2 comités permanents et 2 comités ad hoc chacun
Île-du-Prince -Édouard	Commission scolaire de langue française	3	1	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 1 comité chacun

Yukon	Commission scolaire francophone du Yukon	2	Ne s'applique pas	Données non disponibles
Ontario	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est	5	Données non disponibles	Les membres du conseil d'administration doivent participer à tous les comités
	Conseil scolaire catholique Providence	11	11	Données non disponibles
	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	8	6	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 2 comités chacun
	Conseil scolaire Viamonde	6	2	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 3 comités chacun

Tableau VI : Comités de conseils municipaux au Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Nombre de comités permanents	Nombre de comités ad hoc	Participation obligatoire au.x comité.s pour chaque conseiller
Terre-Neuve-et -Labrador	Ville de St. John's	8	3	Données non disponibles
Nouvelle-Écosse	Municipalité régionale du Cap-Breton	6	2	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 3 comités chacun
Nouveau-Brunswick	Ville de Moncton	1	2	Données non disponibles
	Ville de Fredericton	8	1	Données non disponibles
	Ville d'Edmundston	10	6	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 2 comités chacun
	Ville de Bathurst	7	2	Données non disponibles
	Ville de Caraquet	Données non disponibles	Au besoin	Données non disponibles
	Ville de Saint John	4	Au besoin	Données non disponibles

Tableau VII : Comités de conseils d'administration du Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Nombre de comités permanents	Nombre de comités ad hoc	Participation obligatoire au.x comité.s pour chaque conseiller
Nouvelle-Écosse	Workers Compensation Board of Nova Scotia	5	Au besoin	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 1 comité chacun
Nouveau -Brunswick	Cannabis NB	1	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>
	Loto Atlantique	4	Au besoin	<i>Données non disponibles</i>
	Réseau de santé Vitalité	5	2 (au besoin)	Les membres du conseil d'administration doivent participer à tous les comités
	Travail sécuritaire NB	4	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>
	Opportunités NB	Minimum 2	<i>Données non disponibles</i>	Les membres du conseil d'administration doivent participer à au moins 1 comité chacun

Tableau VIII : Rémunération des conseillers en éducation francophones des provinces et territoires du Canada

Province/Territoire	Conseil scolaire	Rémunération	Honoraires et indemnités	Frais connexes remboursés
Territoires du Nord-Ouest	Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest	PRÉSIDENT 6 000 \$/année CONSEILLER 4000 \$/année	Les activités de formation, de retraite ou de représentation de la CSFTNO sont rémunérées, à un maximum de 250 \$ par jour.	Kilométrage : 0,70 \$/km Déjeuner : 28,20 \$ Dîner (midi) : 34,25 \$ Souper (soir) : 73,25 \$ Frais de garde : 15 \$/h ou 120 \$/jour Stationnement : montant du reçu Frais de matériel et de fournitures de bureau : montant du reçu
Nunavut	Commission scolaire francophone du Nunavut	<i>Données de 2019</i> PRÉSIDENT 150 \$/réunion CONSEILLER 100 \$/réunion		

Yukon	Commission scolaire francophone du Yukon	<i>Données de 2019</i> PRÉSIDENT 125 \$/réunion publique CONSEILLER 100 \$/réunion publique	Pour toute autre réunion durant les heures normales de travail : 6 heures (1 journée) : 300 \$ ou perte salariale encourue (preuve) 3 à 5 heures (1/2 journée) : 100 \$ ou perte salariale encourue (preuve) Moins de 3 heures : 50 \$	Kilométrage : 0,70 \$/km Déjeuner : 25,95 \$ Dîner (midi) : 23,80 \$ Souper (soir) : 68,65 \$ Hébergement commercial : montant du reçu Hébergement privé : 50 \$/nuit Frais de garde : montant du reçu Stationnement : montant du reçu
Colombie – Britannique	Conseil scolaire francophone de la Colombie – Britannique	Pour l'année scolaire 2022-2023 PRÉSIDENT 18 435,68 \$/année VICE-PRÉSIDENT 11 903,06 \$/année CONSEILLER Entre 5938,09 \$/année et 11 169,32 \$/année		Kilométrage : 0,63 \$/km Déjeuner : 25,50 \$ Dîner (midi) : 25,50 \$ Souper (soir) : 35,25 \$ Hébergement commercial : selon le tarif en vigueur au gouvernement provincial Hébergement privé : 30 \$/nuit Stationnement : montant du reçu Appels téléphoniques liés au travail
Alberta	Conseil scolaire du Nord-Ouest	Pour l'année scolaire 2022-2023 PRÉSIDENT 11 880 \$/année VICE-PRÉSIDENT 6 945 \$/année CONSEILLER Entre 5265 \$/année et 6050 \$/année	<i>Données de 2019</i> Réunion du Conseil : 150 \$ Autres réunions de 2 h ou moins : 30 \$/h Autres réunions 1/2 journée : 30 \$/h Autres réunions 1 journée : 75 \$ + 75 \$ + 75 \$ Téléconférence : 30 \$/h	Kilométrage : 0,55 \$/km Déplacement plus de 100 km du lieu de résidence : 20 \$/h Déjeuner : 10 \$ Dîner (midi) : 20 \$ Souper (soir) : 30 \$ Hébergement commercial : 150 \$/nuit ou 40 \$/nuit sans reçu Allocation journalière pour période de plus de 24 heures passées à l'extérieur du domicile : 10 \$ Frais de garde : montant du reçu Stationnement : montant du reçu Taxi/autobus : montant du reçu
	Conseil scolaire Centre-Nord	PRÉSIDENT 600 \$/mois VICE-PRÉSIDENT 300 \$/mois CONSEILLER 250 \$/mois	Honoraires par réunion Régulière : 200 \$ 0 à 4 heures : 115 \$ 4 heures et plus : 230 \$ Journée complète (7 h) : 350 \$	Kilométrage : 0,51 \$/km Transport parental : 0,26 \$/km Déjeuner : 12 \$ Dîner (midi) : 16 \$ Souper (soir) : 26 \$ Divers : 10 \$ Hébergement commercial : montant du reçu ou 40 \$ sans reçu Frais de garde : montant du reçu, maximum 15 \$/h Allocation pour le téléphone cellulaire : 35 \$/mois Allocation pour l'internet : 25 \$/mois

Alberta	Conseil scolaire FrancoSud	PRÉSIDENT 600 \$/mois VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL 300 \$/mois VICE-PRÉSIDENT 300 \$/mois CONSEILLER 250 \$/mois	Honoraires par réunion ou activité 0 à 2 heures : 60 \$ 2 à 4 heures : 115 \$ 4 heures et plus : 230 \$ (exclus les réunions mensuelles du Conseil et de la Société) Réunions ordinaires du Conseil : 200 \$ (inclus les réunions de la Société)	Kilométrage : 0,58 \$/km Déplacement (minimum 24 h) : 10 \$ Déplacement pour réunions/congrès : 10 \$/h Déplacement aller-retour de plus de 100 km : 200 \$ Déjeuner : 12 \$ Dîner (midi) : 17 \$ Souper (soir) : 22 \$ Hébergement commercial : 139 \$/nuit Hébergement privé : 40 \$/nuit Frais de garde : 8 \$/h Avion, taxi, autobus, train, etc. : montant du reçu Stationnement : montant du reçu Frais de téléphone cellulaire et d'internet : 65 \$/mois
	Conseil scolaire Centre-Est	PRÉSIDENT 600 \$/mois VICE-PRÉSIDENT 300 \$/mois CONSEILLER 250 \$/mois	Honoraires par réunion Réunion du Conseil : 200 \$/mois Réunion (moins de 4 h) : 115 \$ Réunion (4 h et plus) : 230 \$	Kilométrage : 0,58 \$/km Déplacement : 10 \$/h Déjeuner : 15 \$ Dîner (midi) : 20 \$ Souper (soir) : 30 \$ Indemnité quotidienne : 10 \$ Hébergement commercial : 120 \$/nuit Frais de garde : 10 \$/h Allocation pour le téléphone cellulaire et l'internet : 35 \$/mois
Saskatchewan	Conseil des écoles fransaskoises	PRÉSIDENT Plus de 4 heures : 391,95 \$ 4 heures ou moins : 195,98 \$ Moins de 2 heures : 97,98 \$ Surveillance mensuelle : 391,95 \$ Réunion des CÉ hors zone : 97,98 \$ CONSEILLER Plus de 4 heures : 261,30 \$ 4 heures ou moins : 130,65 \$ Moins de 2 heures : 65,32 \$ Surveillance mensuelle : 261,30 \$ Réunion des CÉ hors zone : 65,32 \$	Déplacement pour réunions/formations/activités : 0,38 \$/km Temps de préparation : 29,45 \$/h (pour un maximum de 58,90 \$ pour une durée de travail en comité d'une journée)	Kilométrage : 0,45 \$/km Hébergement commercial : montant du reçu Hébergement privé : 30 \$/nuit Déjeuner : 12 \$ Dîner (midi) : 19 \$ Souper (soir) : 25 \$ Stationnement : montant du reçu Avion, taxi, autobus, train, etc. : montant du reçu Appels téléphoniques liés au travail

Manitoba	Division scolaire franco-manitobaine	<i>Données de 2019</i> PRÉSIDENT 10 050 \$/année + allocation de 5 150 \$ VICE-PRÉSIDENT 10 050 \$/année + allocation de 1 874 \$ CONSEILLER 10 050 \$/année	Certaines réunions sont incluses dans la rémunération annuelle. Un honoraire est versé pour les autres réunions ou activités. Réunion 1/2 journée : 113 \$ Réunion 1 journée : 225 \$	Kilométrage : 0,545 \$/km Déjeuner : 13 \$ Dîner (midi) : 18 \$ Souper (soir) : 28 \$ Hébergement commercial : chambre standard, montant du reçu Hébergement privé : 50 \$/nuit
Nouveau – Brunswick	Conseil d'éducation du District scolaire francophone du Nord-Ouest	PRÉSIDENT 6 000 \$/année CONSEILLER 3 000 \$/année		Kilométrage : 0,58 \$/km Déjeuner : 11,62 \$ Dîner (midi) : 16,27 \$ Souper (soir) : 30,14 \$ Hébergement commercial : chambre standard, montant du reçu Hébergement privé : 25 \$/nuit Taxi, autobus, stationnement : montant du reçu
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est	PRÉSIDENT 6 000 \$/année CONSEILLER 3 000 \$/année		Kilométrage : 0,58 \$/km Frais de garde : 5 \$/h, maximum 30 \$/jour Allocation pour l'internet à partir de sa résidence : 60 \$/mois pour 12 mois
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud	PRÉSIDENT 6 000 \$/année CONSEILLER 3 000 \$/année	Demi-journée (rencontre et déplacement totalisant moins de 4 heures) : 75 \$ Journée complète (rencontre et déplacement totalisant plus de 4 heures) : 150 \$	Kilométrage : 0,58 \$/km Frais de télécommunication : 50 \$/mois Frais de garde : 15,30 \$/h Hébergement : chambre standard, montant du reçu Fourniture et matériel

Québec	Commission scolaire Central Québec	Commissions scolaires ayant un effectif scolaire de moins de 25 000 élèves : CONSEILLER 5 307 \$/année CONSEILLER MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF 5 307 \$/année + 5 271 \$ + calcul de l'effectif scolaire + le nombre de circonscriptions électorales scolaires situées à 75 kilomètres ou plus du siège de la commission scolaire multiplié par un montant de 2 075 \$ Commissions scolaires ayant un effectif scolaire entre 25 000 et 50 000 : CONSEILLER 7 269 \$/année CONSEILLER MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF 7 269 \$/année + 7 323 \$ + calcul de l'effectif scolaire + le nombre de circonscriptions électorales scolaires situées à 75 kilomètres ou plus du siège de la commission scolaire multiplié par un montant de 2 075 \$ Commissions scolaires ayant un effectif scolaire de plus de 50 000 : CONSEILLER 15 083 \$/année CONSEILLER MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF 15 083 \$/année + 19 399 \$ + calcul au niveau de l'effectif scolaire		Kilométrage : 0,595 \$/km Covoiturage : taux de base + 0,03 \$/km Déjeuner : 15 \$ Dîner (midi) : 25 \$ Souper (soir) : 30 \$ Indemnité quotidienne : 10 \$ Hébergement commercial : chambre standard, montant du reçu Hébergement privé : 50 \$ Taxi, autobus, stationnement : montant du reçu Appels téléphoniques liés au travail
Terre-Neuve-et-Labrador	Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	PRÉSIDENT 0 \$/année CONSEILLER 0 \$/année	Ne s'applique pas	Kilométrage : 0,4146 \$/km Déjeuner : 9,60 \$ Dîner (midi) : 16,80 \$ Souper (soir) : 26,04 \$ Déplacements à l'extérieur : 60,24 \$
Nouvelle-Écosse	Conseil scolaire acadien provincial	<i>Données de 2018</i> PRÉSIDENT 21 300 \$/année VICE-PRÉSIDENT 15 800 \$/année CONSEILLER 13 000 \$/année		Kilométrage : 0,583 \$/km Déjeuner : 13 \$ Dîner (midi) : 17 \$ Souper (soir) : 30 \$ Hébergement commercial : montant du reçu Taxi, stationnement : montant du reçu Appels téléphoniques liés au travail

Île-du-Prince – Édouard	Commission scolaire de langue française	<i>Données de 2019</i> PRÉSIDENT 4 500 \$/année VICE-PRÉSIDENT 3 750 \$/année SECRÉTAIRE 3 750 \$/année CONSEILLER 3 000 \$/année		
Ontario	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est	PRÉSIDENT 10 900 \$/année VICE-PRÉSIDENT 8 400 \$/année CONSEILLER 5 900 \$/année	Somme liée à l'effectif scolaire pour la présidence, la vice-présidence et les conseillers Déplacement à une réunion du Conseil où l'aller simple est d'au moins 200 km : 50 \$ Indemnité de présence : 50 \$/réunion	Kilométrage : 0,61 \$/km Déjeuner : 20 \$ Dîner (midi) : 20 \$ Souper (soir) : 40 \$ Total par jour : 80 \$ Hébergement commercial : 275 \$/nuit Hébergement privé : 30 \$/nuit Frais de garde : montant du reçu Stationnement : montant du reçu Appels interurbains personnels lors des déplacements liés à leurs fonctions Allocation pour le téléphone cellulaire : 60 \$/mois Allocation pour l'internet : 60 \$/mois Ordinateur et imprimante
	Conseil scolaire catholique Providence	PRÉSIDENT 10 900 \$/année VICE-PRÉSIDENT 8 400 \$/année CONSEILLER 5 900 \$/année	Somme liée à l'effectif scolaire pour la présidence, la vice-présidence et les conseillers Déplacement à une réunion du Conseil où l'aller simple est d'au moins 200 km : 50 \$	Kilométrage : 0,54 \$/km Déjeuner : 10 \$ Dîner (midi) : 15 \$ Souper (soir) : 30 \$ Hébergement commercial : chambre standard, montant du reçu Allocation pour le téléphone cellulaire : 60 \$/mois Allocation pour l'internet : 85 \$/mois Frais nettoyage/lavage pour un déplacement de plus de 5 jours : montant du reçu

Ontario	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	5 900 \$/année	Présence aux deux comités du Conseil obligatoires : 1 200 \$/mois Montant accordé en fonction de la distance pour les conseils scolaires ayant un territoire de plus de 9 000 km carrés ou les conseils scolaires dont le facteur de dispersion est supérieur à 25 : 1 800 \$ Somme liée à l'effectif scolaire pour la présidence, la vice-présidence et les conseillers	Kilométrage : 0,68 \$/km Déjeuner : 24,35 \$ Dîner (midi) : 24,65 \$ Souper (soir) : 60,45 \$ Allocation : 17,50 \$ Hébergement commercial sur le territoire du Conseil : 200 \$/nuit Hébergement commercial dans les grandes villes (p. ex, Toronto, Ottawa) : 350 \$/nuit Hébergement privé : 50 \$/nuit Stationnement : montant du reçu
	Conseil scolaire Viamonde	PRÉSIDENT 10 900 \$/année VICE-PRÉSIDENT 8 400 \$/année CONSEILLER 5 900 \$/année ÉLÈVE CONSEILLER 2 500 \$/année	Somme liée à l'effectif scolaire pour la présidence, la vice-présidence et les conseillers Indemnité de présence pour les comités statutaires : 50 \$ Activité de représentation : 100 \$	Hébergement commercial : chambre standard, montant du reçu Hébergement privé : 25 \$/nuit Allocation pour le téléphone cellulaire des conseillers : 110 \$/mois Allocation pour le téléphone cellulaire des élèves conseillers : 50 \$/mois Allocation pour l'internet : 95 \$/mois Ordinateur portatif payé par le Conseil Ordinateur portatif personnel : 330 \$/année Frais de matériel et de fournitures de bureau : montant du reçu

Tableau IX : Rémunération de conseillers municipaux au Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Rémunération	Honoraires et indemnités	Frais connexes remboursés
Terre-Neuve-et-Labrador	Ville de St. John's	MAIRE 136 569 \$/année MAIRE ADJOINT 63 311 \$/année CONSEILLER 49 001 \$/année	Indemnités pour des dépenses liées à des réunions, conférences ou séminaires : montant du reçu, coûts raisonnables	Kilométrage : 0,59 \$/km Déplacement de fin de semaine à la maison : 0,59 \$/km Repas : 53,50 \$/jour Frais nettoyage/lavage pour séjour hors domicile : montant du reçu, coûts raisonnables Allocation pour le téléphone cellulaire et l'internet : montant du reçu Dépenses de divertissement : montant du reçu, plus explication des circonstances

Nouvelle -Écosse	Municipalité régionale du Cap-Breton	MAIRE 148 1824 \$/année MAIRE ADJOINT 55 688 \$/année CONSEILLER 50 688 \$/année	Le Conseil est admissible aux régimes de retraite et d'avantages sociaux offerts par la municipalité régionale du Cap-Breton	Kilométrage : 0,583 8 \$/km Déjeuner : 8 \$ Dîner (midi) : 15 \$ Souper (soir) : 20 \$ Hébergement commercial : chambre standard, montant du reçu Hébergement privé : 40 \$ Ordinateur et imprimante
Nouveau-Brunswick	Ville de Moncton	MAIRE 95 234,52 \$/année MAIRE ADJOINT 41 843,81 \$/année CONSEILLER 38 093,81 \$/année	Maire ou un conseiller nommé comme représentant de la Ville lors d'une réunion ou d'une assemblée tenue à l'extérieur de la ville : 135 \$/jour Conseiller ou maire ayant accompli deux mandats consécutifs : 4 500 \$/année pour une période de trois ans suivant sa retraite Comptes de frais individuels (droits d'inscription, transport, hébergement, repas et autres frais de déplacement) Maire : 9 000 \$ Maire adjoint et conseiller : 4 500 \$	Kilométrage : 0,455 \$/km Déjeuner : 12,50 \$ Dîner (midi) : 12 \$ Souper (soir) : 33,60 \$ Divers : 17,30 \$/jour Frais de garde 3 enfants ou moins : 7,50 \$/h Frais de garde 4 enfants ou plus : 9,50 \$/h
	Ville de Fredericton	MAIRE 73 118,21 \$/année MAIRE ADJOINT 36 712,60 \$/année CONSEILLER 28 602,56 \$/année	Allocation de dépenses (santé/dentaire) : 5 479.76 \$/année	Kilométrage : 0,58 \$/km Déjeuner : 11,62 \$ Dîner (midi) : 16,27 \$ Souper (soir) : 30,14 \$ Indemnité : 9 \$/jour Hébergement commercial : montant du reçu, taux du GNB Hébergement privé : 25 \$/nuit

Ville d'Edmundston	Données de 2022 MAIRE 66 625 \$/année MAIRE ADJOINT 29 250 \$/année CONSEILLER 26 000 \$/année		Kilométrage : 0,58 \$/km Déjeuner : 15 \$ Dîner (midi) : 12 \$ Souper (soir) : 35 \$ Hébergement commercial : montant du reçu Hébergement privé : 15 \$/nuit Taxi : montant du reçu Frais de garde pour 3 enfants ou moins : 7,50 \$/h Frais de garde pour 4 enfants ou plus : 9,50 \$/h
Ville de Bathurst	Données de 2019 MAIRE 52 000 \$/année MAIRE ADJOINT 23 000 \$/année CONSEILLER 19 000 \$/année		Kilométrage : 0,5 \$/km Déjeuner : 10 \$ Dîner (midi) : 15 \$ Souper (soir) : 25 \$ Hébergement commercial : montant du reçu Hébergement privé : 15 \$/nuit Taxi : montant du reçu
Ville de Caraquet	Données de 2019 MAIRE 52 000 \$/année MAIRE ADJOINT 31 000 \$/année CONSEILLER 26 000 \$/année		Données non disponibles
Ville de Saint John	MAIRE 88 000 \$/année MAIRE ADJOINT 42 600 \$/année CONSEILLER 32 600 \$/année		Données non disponibles

Tableau X : Rémunération de membres de conseils d'administration du Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Rémunération	Honoraires et indemnités	Frais connexes remboursés
Nouvelle -Écosse	Workers Compensation Board of Nova Scotia	PRÉSIDENT 20 000 \$/année PRÉSIDENT ADJOINT 3 000 \$/année	PRÉSIDENT Participation aux réunions et préparation des réunions : 300 \$/jour PRÉSIDENT ADJOINT Présence aux réunions et préparation des réunions : 300 \$/jourPrésider un comité du CA : 2 000 \$/année MEMBRE DU CONSEIL Présence aux réunions et préparation des réunions : 300 \$/jourPrésider un comité du CA : 2 000 \$/année	Kilométrage : 0,511 3 \$/km Déjeuner : 8 \$ Dîner (midi) : 15 \$ Souper (soir) : 20 \$ Hébergement commercial : montant du reçu Hébergement privé : 40 \$/nuit Stationnement : montant du reçu
Nouveau - Brunswick	Cannabis NB	PRÉSIDENT 15 000 \$/année MEMBRE DU CONSEIL 2 750 \$/année	PRÉSIDENT Indemnité : 500 \$ MEMBRE DU CONSEIL Indemnité : 500 \$ Bénéfices : 159 \$/année	Kilométrage : 0,58 \$/km Déjeuner : 11,62 \$ Dîner (midi) : 16,27 \$ Souper (soir) : 30,14 \$ Indemnité : 9 \$/jour Hébergement commercial : montant du reçu, taux du GNB Hébergement privé : 25 \$/nuit
	Loto Atlantique	PRÉSIDENT INDÉPENDANT 15 000 \$/année	ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Présider et préparer une réunion du CA ou une réunion de comité d'une durée normale (environ trois à quatre heures) et y participer : 1500 \$ Préparer une réunion du CA ou une réunion de comité d'une durée normale (environ trois à quatre heures) et y participer : 1 000 \$ Assister à d'autres réunions (à l'exception des réunions du CA et des comités) ou prendre part à une activité de formation ou de perfectionnement approuvée par le président du conseil, lorsque la durée de la réunion est de deux heures ou plus : 500 \$ Administrateur doit conduire les affaires de la SLA ou participer à des rencontres (notamment une conférence ou une réunion d'affaires) et que sa fonction principale consiste à représenter l'organisation : 500 \$/jour Préparer d'autres réunions ou y assister (à l'exception des réunions du CA et des comités), lorsque la durée de la réunion est de moins de deux heures ou prendre part à une activité de formation ou de perfectionnement : 250 \$	Kilométrage : 0,46 \$/km Déjeuner : 30 \$ Dîner (midi) : 40 \$ Souper (soir) : 60 \$ Hébergement commercial : montant du reçu Hébergement privé : 20 \$/nuit Frais accessoires : 8 \$/nuit Taxi, stationnement : montant du reçu Frais de nettoyage (déplacement de 5 jours et plus) : montant du reçu Allocation pour le téléphone cellulaire (affaires de l'entreprise) : montant du reçu

	Réseau de santé Vitalité	PRÉSIDENT 500 \$/réunion MEMBRE DU CONSEIL 500 \$/réunion	Réunion ou audience de 4 h et moins : 250 \$ Réunion ou audience de 4 h et plus : 500 \$ Rémunération possible pour la rédaction de rapports ou de décisions qui dure au moins 2 h et au plus 24 h Rémunération pour la préparation supplémentaire à une réunion, autre que les préparatifs normaux : 500 \$ Rémunération lorsque la présidente demande de s'acquitter d'obligations à caractère officiel au nom du Conseil : Journée d'au plus 4 h : 250 \$ Journée de plus de 4 h : 500 \$	Kilométrage : 0,50 \$/km Déplacements à une rencontre de plus de 16 km de la résidence : 0,50 \$/km Déjeuner : 10,25 \$ Dîner (midi) : 14,35 \$ Souper (soir) : 26,60 \$ Dépenses personnelles par nuit passée en déplacement : 5 \$ Hébergement privé : 25 \$/nuit Hébergement commercial : montant du reçu
	Travail sécuritaire NB	PRÉSIDENT 400 \$/jour de réunion ou d'activité MEMBRE DU CONSEIL 200 \$/jour de réunion ou d'activité		Kilométrage : 0,58 \$/km Déjeuner : 11,62 \$ Dîner (midi) : 16,27 \$ Souper (soir) : 30,14 \$ Indemnité : 9 \$/jour Hébergement commercial : montant du reçu, taux du GNB Hébergement privé : 25 \$/nuit
	Opportunités NB	Données de 2017 MEMBRE DU CONSEIL 500 \$/réunion		Kilométrage : 0,58 \$/km Déjeuner : 11,62 \$ Dîner (midi) : 16,27 \$ Souper (soir) : 30,14 \$ Indemnité : 9 \$/jour Hébergement commercial : montant du reçu, taux du GNB Hébergement privé : 25 \$/nuit

Tableau XI : Budgets annuels des conseils scolaires francophones des provinces et territoires du Canada

Province/Territoire	Conseil scolaire	Budget annuel
Territoires du Nord-Ouest	Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest	7 332 860 \$ (2022-2023)
Nunavut	Commission scolaire francophone du Nunavut	Non disponible
Colombie-Britannique	Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique	135 527 456 \$ (2023-2024)
Alberta	Conseil scolaire du Nord-Ouest	12 075 324 \$ (budget opérationnel 2023-2024)
	Conseil scolaire Centre-Nord	71 498 532 \$ (budget opérationnel 2023-2024)
	Conseil scolaire FrancoSud	65 569 890 \$ (budget opérationnel 2023-2024)
	Conseil scolaire Centre-Est	19 364 609 \$ (budget opérationnel 2023-2024)
Saskatchewan	Conseil des écoles fransaskoises	53 088 810 \$ (2023-2024)
Manitoba	Division scolaire franco-manitobaine	107 668 908 \$ (2023-2024)
Nouveau -Brunswick	Conseil d'éducation du District scolaire francophone du Nord-Ouest	69 243 100 \$ (2022-2023)
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est	133 978 132 \$ (2022-2023)
	Conseil d'éducation du District scolaire francophone Sud	204 606 904 \$ (2022-2023)
Québec	Commission scolaire Central Québec	Non disponible
Terre-Neuve-et-Labrador	Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador	11 794 050 \$ (2020-2021)
Nouvelle-Écosse	Conseil scolaire acadien provincial	128 980 000 \$ (2024-2025)
Île-du-Prince-Édouard	Commission scolaire de langue française	23 400 418 \$ (2023)
Yukon	Commission scolaire francophone du Yukon	10 005 883 \$ (2023)
Ontario	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est	430 100 000 \$ (2022-2023)
	Conseil scolaire catholique Providence	170 379 303 \$ (2023)
	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	57 820 121 \$ (2023)
	Conseil scolaire Viamonde	3 432 554 \$ (2024-2025)

Tableau XII : Budgets annuels de conseils municipaux au Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Budget annuel
Terre-Neuve-et-Labrador	Ville de St. John's	343 947 041 \$ (2024)
Nouvelle-Écosse	Municipalité régionale du Cap-Breton	173 995 545 \$ (2023-2024)
Nouveau-Brunswick	Ville de Moncton	212 000 000 \$ (budget opérationnel 2024)
	Ville de Fredericton	168 200 000 \$ (2024)
	Ville d'Edmundston	42 300 000 \$ (2024)
	Ville de Bathurst	41 836 122 \$ (budget opérationnel 2024)
	Ville de Caraquet	7 454 000 \$ (budget opérationnel 2021)
	Ville de Saint John	163 026 855 \$ (2024)

Tableau XIII : Budgets annuels de conseils d'administration du Canada atlantique

Province/Territoire	Organisation	Budget annuel
Nouvelle-Écosse	Workers Compensation Board of Nova Scotia	Non disponible
Nouveau-Brunswick	Cannabis NB	14 600 000 \$ (2022-2023)
	Loto Atlantique	171 686 000 \$ (2022-2023)
	Réseau de santé Vitalité	775 000 000 \$ (2022-2023)
	Travail sécuritaire NB	Non disponible
	Opportunités NB	53 012 000 \$ (2022)

Tableau II : Facteurs clés pour l'analyse de la charge de travail des conseillers d'éducation

Facteurs clés	
Chaque facteur clé comporte des sous-catégories à prendre en considération	
Compétences – spécifiques à la fonction requise. Elles peuvent être les mêmes pour plusieurs fonctions	Formation – certifications, titres, diplômes, contrôles de sécurité spécifiques requis.
	Expérience – nombre d'années dans la fonction et/ou nombre d'années dans des fonctions similaires. Niveaux d'expérience et engagements obligatoires.
Effort – temps, énergie, concentration – large ou étroite	Complexité – attention multiple requise avec plusieurs questions en même temps, soutien à plusieurs niveaux et impact à plusieurs niveaux de conditions de travail complexes, prise de décision avec un volume élevé de décisions requises.
	Effort physique – déplacements, réunions/ateliers en personne, réunions en dehors des heures de travail normales, réunions régulières programmées dans un environnement très stressant.
Responsabilité – prise de décision, influence, gestion du personnel, représentation de l'organisation	Redevabilité – juridique/financière, résultats éducatifs et responsabilité générale, rôle public, donc responsabilité accrue avec des niveaux plus élevés de transparence et d'impact des décisions.
	Responsabilité en matière de supervision – exigences en matière de supervision de projets, travail en comité, sensibilisation aux stratégies de mise en œuvre et à la gestion des risques.
	Impact – influence sur la stratégie et les résultats éducatifs pour le personnel et les étudiants. Niveau élevé d'impact associé à chaque décision et impact communautaire/régional basé sur ces décisions.
	Contact avec les autres – équipes multiples, partenaires externes, dépendance à l'égard des partenaires publics/privés, paysage changeant avec les acteurs politiques.
Impact – impact du rôle sur le membre de l'équipe	Conditions de travail environnementales – contact direct avec les familles et les membres de la communauté avec possibilité de conditions de travail hostiles, responsabilités de comité/conseil d'administration, comités de financement, journées de travail régulières et après les heures de travail, longues heures de travail dans un environnement très stressant.
	Pression et stress au travail – délais, structures hiérarchiques, priorités changeantes, influences opérationnelles changeantes, programmes d'études changeants, modèles de financement changeants, acteurs politiques changeants.

Tableau XV : Échelle salariale 3

Facteurs clés		Niveaux (Base 1/2, Intermédiaire 3/4, Avancé 5)	Points	Pondération	Total
Compétence	Formation	Intermédiaire	3.5	15	52.5
	Expérience	Intermédiaire	3.5	10	35
Effort	Complexité	Avancé	5	10	50
	Effort physique	Intermédiaire	4	10	40
Responsabilité	Redevabilité	Intermédiaire / Avancé	4.5	15	67.5
	Responsabilité en matière de surveillance	Avancé	5	5	25
	Impact	Intermédiaire	4	10	40
	Contact avec les autres	Avancé	5	10	50
Impact	Conditions de travail environnementales	Intermédiaire	4	5	20
	Pression et stress au travail	Avancé	5	10	50
Total				100	430

Tableau XVI : Échelle salariale 4

Facteurs clés		Niveaux (Base 1/2, Intermédiaire 3/4, Avancé 5)	Points	Pondération	Total
Compétence	Formation	Avancé	3.5	10	35
	Expérience	Intermédiaire	3.5	10	35
Effort	Complexité	Avancé	5	15	75
	Effort physique	Intermédiaire	4	5	20
Responsabilité	Redevabilité	Avancé	4.5	15	67.5
	Responsabilité en matière de surveillance	Intermédiaire	5	10	50
	Impact	Avancé	4	10	40
	Contact avec les autres	Avancé	5	10	50
Impact	Conditions de travail environnementales	Intermédiaire	4	5	20
	Pression et stress au travail	Intermédiaire	5	10	50
Total				100	442.50

Tableau XVII : Échelles salariales de la ville de St. John's, NL

Niveau de l'échelle salariale	Salaire
3	72,652\$ à 93,745\$
4	96,084\$ à 123,979\$